



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N°10 :**

ACTION MUNICIPALE EN MATIERE DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A  
DIGITAL AQUITAINE

**Séance ordinaire du 26 Mars 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 32**

**Absent : 1**

**Excusés : 2**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

**Absent** : Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire** : Bruno QUERE

**DOSSIER N° 10 : ACTION MUNICIPALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RENOUELLEMENT DE L'ADHESION A DIGITAL AQUITAINE**

RAPPORTEUR : Agnès FOSSE

Digital Aquitaine est une association Loi 1901 dont les missions rejoignent celles d'un pôle de compétitivité au niveau régional. Ses adhérents sont des grands groupes, des startups, des écoles, des laboratoires, des collectivités, des utilisateurs, des investisseurs, soit près de 220 membres en lien direct avec le numérique.

Digital Aquitaine a pour mission principale d'accueillir, de promouvoir et d'animer le développement de la filière numérique régionale à travers 4 Domaines d'Excellence (« DomEx ») :

- la e-santé (TIC Santé),
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS),
- la simulation numérique, réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D),
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté, CCC).

En tant que « DomEx » de Digital Aquitaine, le Club Commerce Connecté est ainsi un partenaire de premier ordre dans la stratégie de la ville de développer une filière « commerce connecté ». La première action a été menée avec le déploiement du programme d'accompagnement numérique des commerçants de l'axe Libération, baptisé « Connecte un Commerçant », et dont l'expérimentation a fait l'objet de la publication d'un Livre Blanc, financé par la Caisse des Dépôts et intégré au volet « commerce et numérique » du Plan d'action Cœur de Ville pour la Nouvelle-Aquitaine. La seconde étape se concrétisera en septembre 2019 avec l'ouverture de l'incubateur-pépinière d'entreprises innovantes « commerce connecté », où le CCC se positionnera comme référent thématique légitime.

Adhérer à Digital Aquitaine permet ainsi à la Ville d'intégrer un réseau constitué d'acteurs du numérique à l'échelle régionale, de participer à des ateliers et d'accéder à des données permettant une veille économique orientée « filière », ainsi que de s'attacher les compétences de chargés de mission pour garantir l'accompagnement et la réalisation de projets stratégiques.

Pour l'année 2019, le montant de l'adhésion s'élève à 6 000 € TTC.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**VU** les statuts de l'association,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

CONSIDERANT la stratégie de développement de filière et de soutien au commerce de proximité que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**34 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve cette démarche, intégrée aux axes 1 et 4 du schéma de développement économique,

**Article 2 :** Approuve l'adhésion de la Ville du Bouscat à l'association « DIGITAL AQUITAINE »,

**Article 3:** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion 2019 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 6 000 euros T.T.C.,

**Article 4:** Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small dot at the end.

Patrick BOBET

